assura.



Gamme Varia

Gamme complète d'assurance hospitalisation

Optima Flex Varia, Optima Varia, Optima Plus Varia et Ultra Varia

En cas d'hospitalisation, profitez d'un accès privilégié au confort et à vos prestataires de soins favoris.



Division privée

Le confort de la division privée (un ou deux lits selon le produit choisi).



Prise en charge intégrale

Pas de limitation de durée ni de montant et la transparence d'une éventuelle participation.



Bonus en division générale

Gratification pour chaque jour passé en division générale (selon période définie).



Large choix de prestataires

Libre choix parmi les listes d'établissements agréés et de spécialistes.

«Mon assurance Optima Flex Varia m'a versé un bonus de CHF 1'000 pour les quatre jours d'hospitalisation en division générale.»

Une indemnité de CHF 1'000 à la suite d'un séjour en division générale.

Dernièrement, je me suis fait opérer en urgence de l'appendicite. Sachant que l'intervention ne nécessitait que quatre jours d'hospitalisation, j'ai pris la décision de séjourner en division commune.

Marc, 27 ans, Zurich

«Mon assurance Optima Varia m'a permis d'avoir accès aux soins et au confort de la division semi-privée de la clinique.»

Rapidement traitée, dans les meilleures conditions.

J'ai dû récemment me faire opérer d'une hernie inguinale. J'ai pu bénéficier d'une chambre en semi-privé, dans la clinique près de chez moi, sans avoir à débourser de frais supplémentaires. J'ai été traitée rapidement et avec la plus grande attention lors des quatre jours passés à la clinique.

Diane, 35 ans, Genève

« J'ai eu accès aux meilleurs soins et confort lors des huit jours passés là-bas à la suite de mon opération ainsi qu'à la tranquillité d'une chambre privée. »

L'accès aux meilleurs cliniques et spécialistes.

Avec Ultra Varia, j'ai accès à un choix extensif d'établissement en Suisse. J'ai donc pu choisir pour mon opération la clinique la plus réputée dans ce domaine et un spécialiste reconnu pour cette opération. « Pour mon opération de la prostate, il était très important pour moi d'être tranquille et d'avoir une chambre seul, et aussi d'être le plus confortable possible. »

La tranquillité d'une chambre privée et les meilleurs soins.

Mon assurance Optima Plus Varia m'a permis d'accéder à la division privée et de pouvoir choisir un des meilleurs spécialistes du domaine ainsi qu'un établissement de grande qualité.

Lukas, 51 ans, Saint-Gall

Assurance hospitalisation	Flex Varia	Varia	Plus Varia	Varia
Type d'hébergement	Libre choix de la division: Division privée (chambre à un lit), semi-privée (chambre à deux lits) ou division générale.	Division semi-privée (chambre à deux lits).	Division privée (chambre à un lit).	Division privée (chambre à un lit).
Choix de votre médecin	Libre choix lorsque votre médecin est agréé par Assura SA.	Libre choix lorsque votre médecin est agréé par Assura SA.		Libre choix lorsque votre médecin est agréé par Assura SA.
Choix de l'établissement	Parmi la large liste d'établissements agréés par Assura SA.	Parmi la large liste d'établissements agréés par Assura SA.		Parmi la liste extensive d'établissements agréés par Assura SA.
Participation de l'assuré aux coûts	Division générale: aucune. Division semi-privée: CHF 100 par jour, max. 15 jours par année. Division privée: CHF 300 par jour, max. 15 jours par année. Les participations dues pour la division privée et semi- privée sont cumulées jusqu'à max. CHF 4'500 par année.	Aucune.		Aucune.
Indemnités en cas de séjours en division générale	CHF 250 par jour, max. 15 jours par année civile, jusqu'à max. CHF 3'750 par année.	CHF 100 par jour, max. dix jours par année civile, jusqu'à max. CHF 1'000 par année.		CHF 150 par jour, max. dix jours par année civile, jusqu'à max. CHF 1'500 par année, versés à l'assuré qui choisit la division générale d'un hôpital public. CHF 50 par jour, max. dix jours par année, jusqu'à max. CHF 500 par année, s'il choisit un établissement figurant sur la liste des établissements agréés au sens d'Optima Varia et d'Optima Plus Varia.
Traitements à l'étranger	Après accord préalable d'Assura SA, CHF 500 par jour, max. deux jours par année.	Après accord préalable d'Assura SA et de son ou sa médecin-conseil, seulement pris en charge lorsque leur coût est inférieur à celui facturé selon le tarif usuel privé appliqué dans le canton de domicile de l'assuré.		Après accord préalable d'Assura SA et de son ou sa médecin-conseil, seulement pris en charge lorsque leur coût est inférieur à celui facturé selon le tarif usuel privé appliqué dans le canton de domicile de l'assuré.
Prestations spéciales				
Urgences à l'étranger	Pas de couverture à l'étranger. Possibilité de compléter la couverture à l'étranger avec Mondia ou Mondia Plus.	Prises en charge selon les touristique. Possibilité de c l'étranger avec Mondia ou	compléter la couverture à	Prises en charge selon les conditions de l'assistance touristique. Possibilité de compléter la couverture à l'étranger avec Mondia ou Mondia Plus.

Optima Optima Optima

Ultra

Informations importantes

Personnes assurables

- Enfants jusqu'à 18 ans
- Adultes de 18 à 75 ans

Primes

À partir de 26 ans, les primes évoluent selon la classe d'âge de l'assuré par paliers de cinq ans.

Liste des prestataires

Pour les produits Optima Flex Varia, Optima Varia, Optima Plus Varia, Ultra Varia, l'assuré doit choisir les établissements hospitaliers et les spécialistes dans la liste des prestataires agréés par Assura SA. En l'absence d'autres restrictions, tous les médecins FMH sont agréés.

Spécificité du produit Optima Flex Varia

L'assuré doit déclarer avant son hospitalisation, au plus tard le jour d'entrée, son choix d'établissement pour les divisions privée et semi-privée. En cas d'hospitalisation en division générale, l'assuré a trois mois à compter de la date de sortie de l'hôpital pour faire une demande d'indemnités journalières. Ces déclarations peuvent être faites soit:

Par le biais de notre site internet

assura.ch/hospitalisation

Par mail à

prest_hospit@assura.ch

Par courrier postal à

Assura, Case postale 7 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Dispositions générales

Termes

Les termes «annuel» ou «par année» utilisés dans le présent document s'entendent toujours par année civile.

Questionnaire médical

L'acceptation de la demande d'adhésion est soumise à un questionnaire médical.

